



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intérieur : sous-préfectures

Question écrite n° 5298

Texte de la question

M. Jean-Michel Villaumé interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le devenir des sous-préfectures sur le territoire national. Depuis cet été, une partie des 238 sous-préfectures présentes sur le territoire est menacée par la prochaine réforme territoriale qu'elle doit proposer dans les prochains mois. Véritable centre administratif pour l'ensemble des administrés, vivant loin des chefs-lieux départementaux, leurs fermetures pourrait entraîner une nouvelle désertification des départements à prédominance rurale. En Haute-Saône, département dont il est le représentant, il faudrait aux habitants vivant sur cette circonscription près d'une heure, pour un grand nombre, qui souhaite se rendre en préfecture à Vesoul. La grande partie de la population étant composée de retraités, une suppression de la sous-préfecture de Lure compliquerait considérablement le quotidien de plus de 120 000 Haut-saônois. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quels seront les critères retenus dans le choix du redécoupage de la carte infra-départementale des services de l'État sur le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Villaumé](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5298

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5234

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)